



*Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Olézoa*

B.P. 13488 – Tél. : (237) 22 04 86 67 – Fax : (237) 22 22 62 81

[www.barreau-cam.org](http://www.barreau-cam.org) – e-mail : [odavocam@yahoo.com](mailto:odavocam@yahoo.com)

*Le Bâtonnier*

*The President*

**DECISION N°0014/BOA/03/19,**  
**PORTANT CREATION ET COMPOSITION DE**  
**LA COMMISSION DE CONCILIATION**  
**POUR LA REGION DU LITTORAL**

**LE BATONNIER DE L'ORDRE,**

VU la Loi n°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la Profession d'Avocat ;

VU le Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Avocats des 24 et 25 Novembre 2018 ;

VU les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est créé, dans le ressort territorial de la Région du Littoral, une Commission de conciliation placée sous l'autorité du Bâtonnier.

Cette Commission, qui reçoit délégation des prérogatives de conciliation du Bâtonnier, est chargée de régler les dossiers de contentieux à elle confiés opposant les Confrères entre eux, les Confrères aux clients, les Confrères aux Magistrats ainsi qu'aux autres partenaires de la justice.

Elle est tenue de statuer dans un délai raisonnable. En cas de non conciliation, la Commission en dresse procès-verbal qu'elle transmet soit au Représentant du Bâtonnier, soit au Bâtonnier, pour compétence.

## Article 2 :

Sont pour compter de la date de la présente Décision, nommés à la Commission de conciliation dans la Région du Littoral, les Avocats ci-après :

### PRESIDENT :

- Me SINGHA Jean-Paul

### VICE-PRESIDENTE :

- Me TCHONANG Albertine

### MEMBRES :

- Me NGO BALEBA Chantal ;
- Me GOUABE Félix de Valois ;
- Me MONKAM Jean-Baptiste ;
- Me NDEULOM Lydie ;
- Me EKANDJE Eithel ;
- Me EKEDI MPACKO Michèle ;
- Me FEH Henry BAABOH ;
- Me PARA ISSOFA ;
- Me SENDE Yves ;
- Me FONJU Bernard FUELANCHA ;
- Me Patience HIGSON NGWA ;
- Me KWANE ESSOH Nicole ;
- Me ABOUI BOLO Elisabeth épouse ESSONO ;
- Me MBONGO BWAME Martine ;
- Me LIMI Christopher FORGHA ;
- Me NDIKUM FORSANG Philip ;
- Me BONGAM AWAH Gilbert ;
- Me CHUMENI Paul.

### SECRETAIRE :

- Me BONGAM AWAH Gilbert.

## Article 3 :

A la diligence du Secrétariat de l'Ordre, la présente Décision sera notifiée aux Président et Vice-Présidente de la Commission, puis publiée partout où besoin sera.

*Fait à Yaoundé, le 19 Mars 2019*

  
**Le Bâtonnier de l'Ordre**  
**Me TCHAKOUTE PATIE Charles.**